

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 05/28/32

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-huitième session
Rome (Italie), 4 – 9 juillet 2005

RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST

Apia (Samoa),
19 – 22 octobre 2004

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions ----- page ii

Rapport de la huitième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest ----- page 1

Paragraphes

Ouverture de la session ----- 1 - 2

Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour) ----- 3

Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex (Point 2 de l'ordre du jour) ----- 4 - 9

Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius sur les normes alimentaires (Point 3 de l'ordre du jour) ----- 10 - 18

Plan stratégique pour le Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (Point 4 de l'ordre du jour) ----- 19 - 31

Renforcement des capacités en matière de normes et réglementations alimentaires (Point 5 de l'ordre du jour) ----- 32 -46

Informations et rapports sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des aliments, y compris les normes Codex (Point 6 de l'ordre du jour) ----- 47 - 67

Participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires au sein du Codex et au niveau national (Point 7 de l'ordre du jour) ----- 68 - 80

Questions d'importance pour la région (Point 8 de l'ordre du jour)
Indication du pays d'origine ----- 81 -84

Rôle des coordonnateurs/membres régionaux ----- 85 - 90

Fonds fiduciaire ----- 91 - 94

Nomination du coordonnateur (Point 9 de l'ordre du jour) ----- 95

Autres questions et travaux futurs (Point 10 de l'ordre du jour) ----- 96 - 116

Norme Codex pour le parmesan ----- 96 - 105

Amendement à la Norme Codex pour le manioc doux; le cyanure dans le manioc ----- 106 - 109

Norme Codex pour le kava ----- 110

Mercurure dans le poisson----- 111 - 114

Teneur en cadmium du dalo/taro ----- 115 - 116

Date et lieu de la prochaine session du Comité (Point 11 de l'ordre du jour)----- 117

Annexes

Annexe I ----- page 18

Annexe II ----- page 24

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa huitième session, le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest est parvenu aux conclusions ci-après:

- A exprimé sa gratitude à la FAO et à l'OMS qui sont parvenus à maintenir le **niveau budgétaire adéquat pour le Codex** et qui ont pris des mesures pour réduire encore les coûts (par. 5);
- A appuyé en général le rôle, la distribution géographique et le mandat actuels du **Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest** (par. 7);
- A encouragé les pays de la région à examiner les questions soumises au Comité du Codex sur les principes généraux par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-septième session concernant le **Code de déontologie pour le commerce international des denrées alimentaires** et à y répondre (par. 9);
- A entériné le **Plan stratégique pour le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest** et est convenu qu'un rapport de situation, comprenant une évaluation des besoins, serait présenté à la prochaine session pour être évalué avant sa révision à la session suivante du Comité (par. 30-31 et Annexe II);
- A pris acte de **l'assistance technique en matière de normes et réglementations alimentaires fournie par la FAO et l'OMS** aux niveaux mondial et régional (par. 46);
- A noté les **questions liées à la législation alimentaire** dans les pays de la région, en particulier concernant l'intégration économique, les systèmes de contrôle alimentaire, les questions d'exportation/importation et les activités de formation y relatives (par. 47 à 67);
- A présenté les questions et échangé des données d'expérience sur les moyens d'accroître la **contribution des consommateurs aux comités nationaux du Codex et aux services centraux de liaison avec le Codex** des pays et observateurs de la région (par. 68 à 80);
- Est convenu qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer ultérieurement les dispositions relatives à **l'indication du pays d'origine** dans la *Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*, qui étaient considérées comme suffisantes pour fournir une information adéquate aux consommateurs (par.84);
- A réitéré son appui général à **l'élargissement du Comité exécutif** dans le but d'inclure les coordonnateurs régionaux comme membres à part entière. Il a été en outre décidé que, compte tenu des changements dans la composition et de la nouvelle fonction du Comité exécutif, il était nécessaire de **clarifier les rôles respectifs des coordonnateurs régionaux et des membres élus sur une base géographique** et de soumettre cette question au Comité du Codex sur les principes généraux à sa vingt et unième session (par. 89);
- A réitéré son plein appui au **Fonds fiduciaire** et souligné la nécessité de revoir les critères utilisés pour la distribution des fonds afin d'accroître les avantages pour les bénéficiaires et de réexaminer l'efficacité du Fonds fiduciaire en ce qui concerne ses objectifs (par. 94);
- Est convenu à l'unanimité de recommander à la Commission du Codex Alimentarius de nommer à sa vingt-huitième session le **Samoa pour un second mandat en tant que coordonnateur régional** pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (par. 95);
- A appuyé l'élaboration d'une nouvelle **Norme pour le parmesan** et encouragé la Commission à adopter l'amendement à la **Norme Codex pour les sardines et les produits du type sardine en conserve** (par. 105);
- A recommandé que les délégations de Fidji et des Tonga présentent la proposition relative à l'amendement de la **Norme Codex pour le manioc doux** au Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (par. 109);
- A recommandé que la délégation de Fidji soumette au Comité approprié la proposition pour l'élaboration d'une **Norme Codex pour le kava** (par. 110);
- A recommandé que Fidji présente son **étude sur le mercure dans le poisson** pour la préparation du document de travail sur l'opportunité de réviser la limite indicative Codex pour le méthylmercure dans le poisson qui sera examinée par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants à sa trente-septième session et se joigne au groupe de travail mentionné plus haut (par. 113).

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest a tenu sa huitième session du 19 au 22 octobre 2004 à Apia, à l'aimable invitation du Gouvernement de Samoa. La session a été présidée par M. Lemalu Tate Simi, fonctionnaire administratif en chef au Ministère du commerce, de l'industrie et du travail. Y ont assisté les délégués de 11 pays membres de la région et d'une organisation non gouvernementale internationale. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Hans Joachim Keil, Ministre du commerce, de l'industrie et du travail. M. Vili A. Fuavao, représentant sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique et M. Giovanni Deodato, représentant national de l'OMS ont souhaité la bienvenue aux participants.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

3. Le Comité de coordination a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session. Il est convenu que les thèmes suivants seraient examinés au titre du point 10 de l'ordre du jour « Autres questions et travaux futurs » :

- Norme Codex pour le fromage parmesan (proposition des États-Unis d'Amérique)
- Amendement à la Norme Codex pour le manioc doux; le cyanure dans le manioc (proposition des Tonga et de Fidji);
- Norme Codex pour le kava (proposition de Fidji);
- Mercure dans le poisson (proposition de Fidji);
- Teneur en cadmium du dalo/taro (proposition de Fidji).

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPECIAUX DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)²

4. Le Comité de coordination a été informé des décisions essentielles et d'autres conclusions des sessions de la Commission du Codex Alimentarius tenues après la dernière session du Comité de coordination, telles qu'elles sont résumées dans le document de travail. Elles portent sur des amendements au manuel de procédure; des questions financières et budgétaires; le plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius, la mise en oeuvre de l'évaluation conjointe FAO/OMS; un avant-projet de code de déontologie pour le commerce international, les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales; le fonds fiduciaire FAO/OMS; et d'autres questions soumises par la FAO et l'OMS.

Questions financières et budgétaires

5. Le Comité de coordination a exprimé sa gratitude à la FAO et à l'OMS pour les efforts déployés en vue de maintenir le niveau budgétaire adéquat pour le Codex et pour les mesures prises en vue de réduire encore les coûts. Il a été reconnu qu'il fallait opter chaque fois que possible pour la distribution électronique des documents afin de réduire les coûts. À ce sujet, il a été demandé aux pays qui ne l'avaient pas encore fait de répondre à la lettre circulaire CL 2004/38-GEN « Demandes relatives à l'abonnement aux listes de distribution électronique du Codex et à la réponse au questionnaire sur la distribution de la documentation du Codex ».

¹ CX/NASWP 04/8/1.

² CX/NASWP 04/8/2 et observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2004/29-NASWP du Samoa (CX/NASWP 04/8/2-Add.1), de l'Australie (CX/NASWP 04/8/2-Add.2 et CRD 1), des États-Unis d'Amérique (CRD 2) et des Tonga (CRD 4).

Mise en oeuvre de l'évaluation conjointe FAO/OMS

Examen des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex

6. Les délégations de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande ont énergiquement appuyé cette activité et encouragé les pays de la région à envoyer leurs observations à la lettre circulaire demandant leur opinion sur l'examen des mandats des comités et groupes spéciaux. À cet égard, le Comité de coordination a été informé que la lettre circulaire serait publiée en mars 2005, après que le Comité exécutif aura examiné un rapport préliminaire et les recommandations de l'équipe de consultants à sa cinquante-cinquième session (février 2005).

Examen des comités de coordination régionaux

7. Le Comité de coordination a généralement appuyé le rôle, la distribution géographique et le mandat actuels du Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest. Il a été observé que le mandat actuel pourrait être renforcé en fonction de l'évolution du plan stratégique pour la région (voir par. 19 à 31). Il a également été noté que l'examen du rôle du coordonnateur régional avait été inclus au titre du point 8 de l'ordre du jour « Questions d'importance pour la région » (voir par. 85 à 90).

Avant-projet de Code de déontologie pour le commerce international des denrées alimentaires

8. L'accent a été mis sur l'utilité du Code de déontologie pour les pays en développement. La délégation des Tonga a déclaré que les pays insulaires du Pacifique classés pour la plupart parmi les pays à faible revenu ou à revenu moyen, figuraient souvent parmi les pays en développement à revenu élevé. Le délégué a informé le Comité de coordination que la majorité des pays insulaires du Pacifique ont un système de contrôle des aliments inadéquat ou n'en ont pas du tout et que leurs ressources financières sont limitées. Il a ajouté que la principale préoccupation des Tonga en matière de santé portait sur le nombre accru de maladies non transmissibles attribuables aux changements dans les habitudes alimentaires de la population qui a réduit sa consommation d'aliments locaux peu transformés en faveur d'aliments importés ayant une valeur nutritionnelle inférieure. On a souligné la nécessité d'un Code de déontologie qui répondrait aux besoins des pays en développement qui ne possèdent pas de système de contrôle des aliments.

9. Le Comité de coordination a noté que le Code de déontologie du Codex n'avait pas été révisé depuis 1995. Certaines délégations ont fait remarquer que les débats n'avaient pas permis de déterminer clairement si le principal problème à traiter était celui de l'exportation d'aliments peu sûrs ou s'il y avait d'autres objectifs. Il a été observé que dans les pays en développement, les systèmes de contrôle des aliments n'étaient pas tous au même niveau d'avancement et qu'il était particulièrement important que les pays en développement apportent leur contribution à la définition des objectifs du Code. Les pays de la région ont été encouragés à répondre aux questions soumises au Comité du Codex sur les principes généraux par la Commission du Codex Alimentarius³ à sa vingt-septième session, qui seront diffusées avant la prochaine session du Comité du Codex sur les principes généraux. Il a été noté également que le Codex n'était pas la seule voie à emprunter pour traiter des questions de pratiques déloyales dans le commerce des produits alimentaires. Il a été observé que depuis l'élaboration du Code actuel, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires avait mis au point un certain nombre de lignes directrices portant sur les questions soulevées durant la discussion sur le Code concernant l'importation et l'exportation d'aliments peu sûrs. On s'est inquiété également de ce que la révision actuelle du Code puisse aboutir à un texte rébarbatif, alors qu'un document concis et fondé sur des principes serait plus utile.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS COMPLÉTANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 3 de l'ordre du jour)⁴

10. Le représentant de l'OMS a présenté un résumé des activités de la FAO et de l'OMS concernant la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux pays membres entreprises depuis la septième session du Comité de coordination.

³ ALINORM 04/27/41, par. 159.

⁴ CX/NASWP 04/8/3.

11. Le Comité de coordination a noté que l'examen des programmes FAO/OMS fournissant des avis scientifiques au Codex et à ses pays membres était en cours, comme l'avait demandé la Commission du Codex Alimentarius et comme suite aux recommandations de l'évaluation du Codex. Les initiatives comprennent un forum électronique et un atelier. Les conclusions et recommandations de l'atelier et les observations reçues par la suite ainsi que les mesures prises par la FAO et l'OMS avaient été présentées à la vingt-septième session de la Commission. Ainsi, la FAO et l'OMS ont élaboré des lignes directrices pour la fourniture d'avis scientifiques, établi un groupe spécial interne, étudié la marche à suivre pour la sélection des experts et organisé des séances pour des échanges de vues dans le but d'accroître la participation des experts des pays en développement.

12. Le Comité a noté que le budget actuel FAO/OMS pour la fourniture d'avis scientifiques ne permettrait pas de répondre en temps utile à toutes les demandes. Il faudrait obtenir des ressources extrabudgétaires pour assurer la fourniture d'avis scientifiques d'une manière plus durable. Afin d'établir l'ordre des priorités, la FAO et l'OMS continueront de planifier des réunions et consultations d'experts sur la base des critères suivants: i) énoncé clair de l'avis demandé; ii) urgence de l'avis demandé, iii) disponibilité des données requises ou engagement des pays à les fournir; et iv) disponibilité de ressources financières.

13. Le Comité de coordination a été informé que les évaluations des risques liés à *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer, *Vibrio* spp., dans les fruits de mer et *Campylobacter* spp. dans les poulets de chair avaient été achevées. Quant au problème potentiel lié à *Enterobacter sakazakii* et à d'autres micro-organismes dans les aliments en poudre pour nourrissons, l'avis scientifique fourni au Codex visait à faciliter les processus de révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge dans le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. La FAO et l'OMS avaient également demandé une nouvelle fois des données se rapportant spécifiquement aux aspects de la fabrication, de la préparation et de l'utilisation des préparations en poudre pour nourrissons ainsi que des données sur les caractéristiques des consommateurs potentiels.

14. Le Comité de coordination a été informé de la tenue d'un atelier FAO/COI/OMS (Irlande, 22-24 mars 2004) et d'une consultation mixte d'experts FAO/COI/OMS (Norvège, 27 septembre-1er octobre 2004) sur les biotoxines dans les mollusques.

15. Une consultation mixte d'experts FAO/OMS a indiqué qu'une évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus d'animaux génétiquement modifiés et produits dérivés pourrait être effectuée au cas par cas.

16. Le Comité de coordination a noté que la FAO/OMS avait établi un groupe de travail électronique pour contribuer au document d'orientation sur les obstacles à l'application des principes HACCP, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME) et les moyens de les surmonter, qui serait disponible pour la prochaine session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. La FAO avait également donné son appui à quatre études de cas concernant l'application du système HACCP au Brésil, au Chili, en Inde et en Thaïlande.

17. Le Comité de coordination a été informé que la FAO avait constitué un réseau d'experts techniques sur l'aptitude à intervenir en cas d'urgences nucléaires touchant l'alimentation et l'agriculture et que le Programme OMS sur les rayonnements et l'hygiène de l'environnement avait créé un réseau de centres collaborateurs pour la préparation et l'assistance médicale en cas de situation d'urgence radiologique.

18. Le Comité de coordination a noté également que la FAO élaborait des directives pour de bonnes pratiques agricoles tout au long de la chaîne alimentaire dans le cadre de l'agriculture durable et du développement rural.

PLAN STRATÉGIQUE POUR LE COMITÉ DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST (Point 4 de l'ordre du jour)⁵

19. Le Comité de coordination a rappelé sa décision prise à sa septième session se rapportant à l'élaboration d'un Plan stratégique pour la région et que le Canada en collaboration avec le Samoa, en tant que coordonnateur régional, avait demandé aux membres du Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest d'indiquer les noms de leurs représentants pour participer à un groupe de travail électronique comme première phase de la préparation du plan stratégique. Il a noté en outre que le groupe de travail⁶ avait commencé par définir les critères que le plan stratégique régional aurait dû observer.

20. Le Comité de coordination a noté que le Samoa et le Canada, sur la base des critères fixés, avaient mis au point un projet de plan qui était distribué à tous les membres du groupe de travail pour examen et observations. Le projet a ensuite été revu à la lumière des observations reçues et distribué pour une dernière série d'observations.

21. Le plan stratégique consistait en six objectifs principaux axés sur deux grands thèmes: i) renforcement de l'efficacité générale des activités de la région dans les travaux du Codex (objectifs 1, 2 et 3) et ii) renforcement des capacités des pays insulaires du Pacifique en matière de contrôle alimentaire (objectifs 4, 5 et 6).

22. Le Comité considère très important l'objectif 1 « *Améliorer la coordination de la communication des activités régionales au sein du Codex* ». Il a été observé qu'à cette fin, il serait très utile de réunir les membres de la région présents avant la session du Codex. Il a en outre été suggéré d'échanger les observations écrites sur les documents du Codex car cela permettrait aux pays nouveaux venus au Codex d'effectuer une analyse préliminaire de la question examinée. Il a également été noté que l'échange des observations écrites aiderait ces pays, qui ne sont pas souvent en mesure de participer à plusieurs réunions du Codex, à fournir des observations et à contribuer aux travaux du Codex.

23. Concernant l'objectif 2 « *Encourager la participation maximale de tous les pays membres de la région aux activités du Comité de coordination régionale* », il a été noté que le Fonds fiduciaire assurerait un bon départ pour la réalisation de cet objectif.

24. Les délégations de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis d'Amérique ont déclaré qu'elles continueraient d'appuyer la mise en oeuvre de l'objectif 3 « *Encourager le développement et le renforcement des capacités des services centraux de liaison avec le Codex et de leurs infrastructures d'appui dans les pays insulaires du Pacifique afin qu'ils remplissent leurs fonctions essentielles* ».

25. Il a été noté que l'objectif 4 « *Intensifier l'échange de compétences scientifiques et techniques entre les pays membres développés et en développement de la région* » était un excellent objectif, mais qu'il fallait mieux définir les déficiences et les domaines pouvant être développés, par exemple la production de données scientifiques par la région. À cet égard, la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a indiqué qu'elle préparait une liste d'experts dans le pays qui permettrait de déterminer leurs besoins en matière de compétences techniques.

26. Le Comité de coordination a examiné les deux options proposées pour l'objectif 5, et tout en remarquant qu'elles ne différaient pas beaucoup l'une de l'autre, a opté pour l'objectif indiqué dans l'option 2 « *Encourager des procédures pour examiner les codes, normes, directives et recommandations du Codex afin de faciliter leur emploi comme base pour des normes nationales* ».

27. Le Comité de coordination a reconnu la responsabilité collective des membres de la région concernant la mise en oeuvre du plan stratégique et est convenu que le coordonnateur régional devrait coordonner le processus. Il a également été noté que des ressources suffisantes devraient être allouées pour appuyer le processus de coordination, en particulier lorsque celle-ci était assurée par un pays insulaire du Pacifique.

⁵ CX/NASWP 04/8/4.

⁶ Composé des pays suivants: Australie, Canada, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, ainsi que de la FAO et de l'OMS.

28. Pour ce qui est de la mise en oeuvre du plan stratégique, il a été souligné que des objectifs quantifiables étaient nécessaires et que les membres de la région s'informeront mutuellement des progrès accomplis entre les sessions. À cet égard, il a été convenu qu'un groupe de travail, dirigé par le coordonnateur régional, et composé des services centraux de liaison avec le Codex, pourrait faciliter la communication et la coordination.

29. Concernant le financement de la mise en oeuvre des activités énoncées dans le plan stratégique, il a été recommandé de définir et de classer par ordre de priorité les besoins de la région, en particulier pour l'objectif 4 car cela permettrait à l'Australie, au Canada, aux États-Unis d'Amérique et à la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'à d'autres organisations comme la FAO et l'OMS d'en tenir dûment compte. Le groupe de travail coordonnerait également l'évaluation des besoins et la fixation des priorités quant à ces besoins, pour examen à sa prochaine session.

30. Le Comité de coordination a décidé que le Plan aurait une durée de quatre ans et qu'un rapport de situation, comprenant une évaluation des besoins, serait présenté à la prochaine session pour être évalué avant sa révision à la session suivante du Comité.

31. Le Comité de coordination a approuvé le Plan stratégique et est convenu de l'annexer au rapport de sa session (voir Annexe II). Il a été suggéré que le Plan stratégique soit utilisé par les pays de la région à des fins de promotion.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE NORMES ET RÉGLEMENTATIONS ALIMENTAIRES (Point 5 de l'ordre du jour)⁷

32. Le représentant de la FAO a informé le Comité de coordination des activités entreprises concernant le renforcement des capacités en matière de normes et réglementations aux niveaux mondial et régional.

33. Il a été souligné que le besoin de renforcer les capacités dans la région s'était accru avec le nouvel environnement international du commerce des produits alimentaires et agricoles qui s'était créé à l'issue des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay.

34. Le Comité de coordination a été informé que plusieurs événements internationaux importants avaient eu lieu récemment, principalement le Deuxième Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments, tenu à Bangkok (Thaïlande) du 12 au 14 octobre 2004, ainsi que plusieurs ateliers et séminaires sur divers thèmes dont l'acrylamide dans les aliments et la détection des protéines et/ou de l'ADN dans les aliments issus des biotechnologies modernes.

35. Les délégués ont été informés que plusieurs initiatives avaient été lancées au niveau mondial, parmi lesquelles un Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce, établi conjointement par la FAO, l'OMS, l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale), l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et la Banque mondiale. Un projet FAO/OMS visant à aider les pays à faible revenu de l'Asie et du Pacifique à élaborer des normes alimentaires dans le cadre de l'analyse des risques a été approuvé; il sera financé par le biais de ce mécanisme au début de 2004 et mis en oeuvre à la fin de 2004.

36. Le représentant de la FAO a noté que la FAO et l'OMS avaient lancé le Fonds fiduciaire pour accroître la participation des pays en développement et des pays en transition aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius. Le Fonds fiduciaire est devenu entièrement opérationnel au début de 2004, permettant à plusieurs pays insulaires du Pacifique, dont les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tonga et Vanuatu, de bénéficier de leur participation aux réunions du Comité du Codex.

⁷ CX/NASWP 04/8/5.

37. Le Comité a également été informé qu'au début de 2004, la FAO et l'OIE ont lancé une initiative conjointe intitulée « Programme global pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières » (GF-TADs). En outre, en réponse aux résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé demandant une communication renforcée entre l'OMS et ses États membres sur les questions de sécurité sanitaire des aliments, l'OMS, en collaboration avec la FAO, a commencé à mettre en place un Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), réseau officiel, qui permettra de distribuer d'une manière sélective et rapide une gamme d'informations pour la protection de la santé publique⁸.

38. Les délégués ont appris que la FAO et l'OMS avaient élaboré une série d'outils techniques et de matériels d'orientation dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à l'usage des organes d'exécution. Il s'agit notamment d'une série de consultations d'experts dont l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus d'animaux génétiquement modifiés, l'utilisation non humaine d'agents antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens, l'adoption d'une approche des bonnes pratiques agricoles et les pathogènes posant problème dans les préparations en poudre pour nourrissons.

39. L'attention du Comité de coordination a également été appelée sur les directives récemment formulées et les documents concernant l'évaluation des risques microbiologiques, les directives pour le renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire, une loi modèle sur les aliments et des manuels de formation sur le système HACCP, les aliments vendus sur la voie publique, l'inspection des aliments, ainsi que la sécurité sanitaire et la qualité des fruits et légumes frais. Parmi d'autres publications importantes, citons le Guide pour de bonnes pratiques d'élevage laitier et le Manuel sur les bonnes pratiques pour l'industrie de la viande ainsi qu'un bulletin électronique mensuel « Mise à jour sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ».

40. Le Comité de coordination a été informé du lancement du Portail international sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé des animaux et des végétaux qui permet aux utilisateurs d'accéder à des informations complètes sur les normes internationales, les réglementations nationales, les évaluations scientifiques et d'autres informations officielles d'appui concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires provenant d'une unique source. Le portail permet également aux utilisateurs de concentrer leur attention sur les sources officielles faisant autorité dans les trois principales disciplines de la sécurité sanitaire des aliments, la santé des animaux et la santé des végétaux.

41. Les délégués ont été informés que la FAO et l'OMS préparent actuellement un manuel de formation sur la façon d'améliorer la participation aux travaux du Codex, qui a été utilisé pour plusieurs sessions de formation dans le Pacifique et ailleurs.

42. Le représentant de la FAO a expliqué que plusieurs activités de renforcement des capacités ont aussi eu lieu au niveau régional, notamment la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique sur la sécurité sanitaire des aliments, tenue à Seremban (Malaisie) en parallèle avec une réunion sur les activités futures concernant la sécurité sanitaire des aliments dans le Pacifique.

43. Les délégués ont été informés qu'au niveau sous-régional, la FAO avait mis en oeuvre plusieurs projets de coopération technique (PCT) dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Ceux-ci comprennent un projet pour renforcer les capacités en matière d'analyse des aliments, qui a abouti notamment à l'agrément international du Laboratoire alimentaire de l'Institut des sciences appliquées de l'Université du Pacifique Sud. Un projet de coopération technique a également été exécuté, dans le but de renforcer les capacités dans le domaine du Codex, les réglementations alimentaires et l'harmonisation des normes alimentaires à l'échelon international. Dans le cadre de ce projet sous-régional auquel participent Fidji, les Îles Cook, le Samoa, les Tonga et Vanuatu, trois stages de formation avaient été organisés sur les réglementations et les normes alimentaires: contrôle et assurance de la qualité des aliments, inspection et certification des importations et exportations et, plus récemment, gestion des services centraux de liaison avec le Codex et du système national Codex à l'aide du manuel de formation du Codex susmentionné.

⁸

44. Dans le cadre des efforts menés pour un meilleur partage des informations sur la législation alimentaire dans la région du Pacifique occidental, le Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental avait créé un site web contenant les lois de plusieurs pays insulaires du Pacifique et formé du personnel d'inspection et de santé provenant des huit pays insulaires du Pacifique à l'emploi des bases de données sur le web et à la planification et aux pratiques d'inspection des importations.

45. En outre, diverses activités ont été soutenues au niveau des pays, y compris la mise en place d'une législation sur la sécurité sanitaire des aliments pour Fidji, la formation d'inspecteurs des aliments provenant de Fidji, de Kiribati, du Commonwealth des Îles Mariannes et de la République des Îles Marshall et une assistance technique pour revoir les structures de contrôle des aliments aux Tonga.

46. Le Comité de coordination a pris acte de l'assistance technique fournie par la FAO et l'OMS. Il a été noté également que les membres de l'OMC ont présenté, sur une base annuelle, un rapport sur leurs activités d'assistance technique au Comité SPS, qui pourrait fournir des informations supplémentaires utiles concernant les initiatives pour le renforcement des capacités.

INFORMATIONS ET RAPPORTS SUR LES QUESTIONS DE CONTRÔLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS, Y COMPRIS LES NORMES CODEX (Point 6 de l'ordre du jour)⁹

47. Le Comité de coordination a été informé des faits récents et de l'état d'avancement actuel des questions portant sur le contrôle et la sécurité sanitaire des aliments dans les pays de la région. Ci-après figure un résumé des déclarations des pays. Bon nombre d'entre eux fournissent des informations écrites, sous la forme soit d'un document de travail officiel soit de documents de séance. Ces documents seront disponibles sur le site web du Codex¹⁰.

Australie

48. Les questions de sécurité sanitaire des aliments sont traitées au niveau national par les Ministères australiens de l'agriculture, des pêches et des forêts, de la santé et du troisième âge et de Normes alimentaires Australie–Nouvelle-Zélande (FSANZ). L'Australie a mis en place une stratégie de communication destinée à accroître la participation de l'industrie de transformation des aliments et à améliorer le flux d'informations en direction et en provenance des industries alimentaires, permettant une participation plus active des parties prenantes au processus du Codex. Ces initiatives comprennent le perfectionnement du site web du Codex Australie (www.codexaustralia.gov.au), la préparation d'une brochure et d'un bulletin électronique sur la fixation des normes. En ce qui concerne la législation alimentaire, un certain nombre de directives ont été approuvées par le Conseil ministériel australien de la réglementation alimentaire pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande au cours des deux dernières années dont: Aliments nouveaux; indication du pays d'origine; gestion de la sécurité sanitaire des aliments dans les programmes australiens pour la sécurité sanitaire des aliments; et allégations en matière de nutrition, de santé et domaines connexes.

49. Les nouveaux travaux ont porté principalement sur la production primaire et les normes pour la transformation et la mise en route de l'établissement de normes en conformité avec les directives mentionnées ci-dessus. L'Australie, par le biais de FSANZ, a élaboré un calendrier pour la formation pour 2004-2005 (disponible sur www.foodstandards.gov.au); il offre des possibilités de formation pour des pays tant en Asie que dans le Pacifique. Les membres de la région sont encouragés à entrer en contact avec FSANZ afin d'obtenir de nouvelles informations ou de suggérer des objectifs de formation spécifiques qu'il faudrait poursuivre.

⁹ Observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2004/14-NASWP par: Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fidji, Nouvelle-Zélande, Samoa et Tonga (CX/NASWP 04/8/6), Fidji (CRD 3) et Îles Cook (CRD 5).

¹⁰ <http://www.codexalimentarius.net>.

Canada

50. En référant ses observations écrites contenues dans le document CX/NASWP 04/8/6, le Canada a mis en lumière plusieurs initiatives clés. En particulier, il a pris note de la création de l'Agence de santé publique du Canada et de la loi canadienne sur la protection de la santé. Il a relevé en outre la création de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'introduction de principes HACCP obligatoires pour la viande et les lignes directrices pour de Bonnes pratiques d'importation (BPI) des aliments.

Îles Cook

51. Les Îles Cook disposent aujourd'hui de quatre organismes chargés du contrôle et de la sécurité sanitaire des aliments, dont font partie les ministères suivants: i) santé, ii) agriculture, iii) ressources marines et iv) affaires intérieures/affaires concernant les consommateurs. Les ministères sont conscients des obstacles à la réalisation de leurs objectifs, tels que le manque de main-d'œuvre et de compétences, l'insuffisance du budget, etc. Les Îles Cook ont été dans le passé aidées par la Nouvelle-Zélande dans divers secteurs concernant le contrôle alimentaire. Elles ont aussi bénéficié de l'assistance technique de la FAO, de l'OMS, du Secrétariat de la Communauté du Pacifique et du Forum des îles du Pacifique.

52. La loi sur les aliments a été jugée insuffisante pour ce qui est de l'adoption et de l'élaboration de normes alimentaires. Des amendements ont été proposés et sont prêts à être présentés au nouveau Gouvernement; ils comprennent une disposition pour l'adoption des normes Codex.

États fédérés de Micronésie

53. Dans les États fédérés de Micronésie, le Programme national pour la sécurité sanitaire des aliments au sein du Ministère de la santé, de l'éducation et des affaires sociales traite les questions de sécurité sanitaire des aliments au niveau national. Ce programme a été établi au titre de la loi nationale pour la sécurité sanitaire des aliments de 1992. Six règlements subsidiaires ont été promulgués au titre de cette loi comprenant l'hygiène alimentaire, les licences, les produits alimentaires acidifiés et les produits de la pêche congelés, l'étiquetage des aliments et les pouvoirs et les fonctions des inspecteurs nationaux des aliments.

54. Les principales questions liées à la sécurité sanitaire des aliments comprennent les aliments importés de qualité inférieure, le manque de laboratoire d'essais sur les aliments et les difficultés rencontrées pour répondre aux normes alimentaires et aux exigences des pays importateurs. Ainsi, pour résoudre les problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments, il est indispensable de mettre en place un programme efficace de contrôle des importations alimentaires, de renforcer les compétences de base des inspecteurs et des analystes des aliments et de créer ou d'appuyer un laboratoire de testage de ces aliments dans la sous-région du Pacifique Nord. Il est également nécessaire de renforcer les capacités dans ces régions.

Fidji

55. Les principaux événements concernant la sécurité sanitaire des aliments à Fidji comprennent i) l'adoption d'une loi sur la sécurité sanitaire des aliments; ii) la rédaction de directives pour le retrait de produits alimentaires; iii) le lancement d'un programme de surveillance des contaminants alimentaires pour les chloropropanols dans les produits à base de sauce de soja et le mercure dans le poisson; iv) l'évaluation d'un processus d'évaluation des risques pour la salmonellose et les oeufs, et v) la planification d'un programme de surveillance des salmonelles en laboratoire. En outre, les autorités sanitaires continuent d'étudier la meilleure façon de donner à l'industrie les moyens d'introduire les BPF et le système HACCP. La loi sur les aliments sains de Fidji de 1978 a trait à la sécurité sanitaire des aliments et comporte plusieurs normes d'hygiène et de sécurité sanitaire complémentaires obligatoires. Celles-ci font l'objet d'un examen avec l'approbation en 2003 de la nouvelle loi sur la sécurité sanitaire des aliments. Quatorze autres lois contenant des composantes sur la sécurité sanitaire des aliments sont appliquées à Fidji. La législation alimentaire de Fidji et une grande partie des lois portant sur la sécurité sanitaire des aliments sont obsolètes.

56. Fidji devra trouver des moyens de renforcer les lois, les réglementations et les normes en conformité avec les directives du Codex et d'harmoniser toutes les lois en vigueur qui ont trait à la sécurité sanitaire des aliments. Fidji devrait demander une assistance technique aux organismes compétents (FAO, OMS, etc.) pour la mise à jour et l'harmonisation des législations.

Nouvelle-Zélande

57. L'Office néo-zélandais de sécurité sanitaire des aliments (NZFSA) a été créé il y a un peu plus de deux ans en tant qu'organisme semi-autonome rattaché au Ministère de l'agriculture et des forêts. Il cumule les fonctions de réglementation alimentaire du Ministère de la santé et du Ministère de l'agriculture et des forêts.

58. Deux examens importants sont en cours. L'examen des produits alimentaires à l'échelon national est le premier examen important effectué depuis 25 ans de contrôle alimentaire en Nouvelle-Zélande. Quatre documents ont été publiés à l'intention du public: i) Introduction et contexte; ii) Rôles, responsabilités et structures réglementaires; iii) Plans de contrôle alimentaire (les 'Plans de contrôle alimentaire' seront la composante de base du programme de réglementation alimentaire de la Nouvelle-Zélande, qui comprend des bonnes pratiques de fonctionnement et les principes HACCP – analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise) et iv) Mise en oeuvre des plans de contrôle alimentaire. L'examen des aliments importés est entrepris par des sous-traitants indépendants. Des documents de travail et d'autres informations sur les deux examens sont disponibles sur le site web du NZFSA www.nzfsa.govt.nz.

59. L'Étude néo-zélandaise de l'alimentation totale évalue l'incidence sur la santé de certains pesticides, contaminants et éléments nutritifs, et estime l'exposition alimentaire potentielle à ces éléments, dans les réserves alimentaires de la Nouvelle-Zélande.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

60. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a adopté une politique dans le domaine du Codex, des plans d'action pour la sécurité sanitaire des aliments et un mandat pour le service central de liaison avec le Codex et le Comité national du Codex; un Secrétariat du Codex a été mis en place au Ministère de l'agriculture.

61. Le Codex Papouasie-Nouvelle-Guinée a demandé une assistance pour renforcer les capacités moyennant la mise en valeur des ressources humaines et la formation, des infrastructures, une coordination et des liens avec des organismes internationaux et régionaux travaillant avec le Codex ou dans des domaines connexes, y compris les parties prenantes en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Samoa

62. Les questions liées au contrôle et à la sécurité sanitaire des aliments au Samoa sont couvertes par plusieurs mesures législatives gérées par les Ministères de la santé, de l'agriculture, des forêts et des pêches, ainsi que du commerce, de l'industrie et du travail. Actuellement, aucune norme alimentaire générale n'est en place, mais il existe quelques normes approuvées pour l'industrie introduites en 2002 pour les exportations de poissons, qui sont la principale source de devises du Samoa. Le Cabinet a approuvé la création du Comité national du Codex du Samoa (SNCC) à la fin de 2002. Il a tenu sa première réunion en novembre 2003. La longue période écoulée entre-temps s'explique par la restructuration du service public en mai 2003. Des débats préliminaires ont eu lieu relativement à l'élaboration d'un programme de travail pour le Comité, qui comprend la détermination des priorités de son mandat et l'élaboration de normes.

Îles Salomon

63. Les Îles Salomon ont établi un Comité national du Codex au début de 2004. Le Gouvernement a désigné la Division sur la salubrité de l'environnement comme l'organisme compétent en matière d'alimentation. L'autorité compétente des Îles Salomon a commencé à rédiger trois textes de loi alimentaire, dont deux ne sont pas encore publiés dans la gazette: i) Loi sur les aliments sains, ii) Réglementation en matière d'hygiène alimentaire, et iii) Réglementation pour la pêche saine. Ont également été mis en place une Unité d'inspection et de certification, responsable du programme HACCP appliqué dans l'industrie alimentaire. L'autorité compétente s'emploie à renforcer ses capacités en matière d'analyse des aliments dans son laboratoire national.

64. Les Îles Salomon ainsi que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres pays ont demandé à la FAO son assistance pour renforcer leurs capacités dans le domaine du Codex.

Tonga

65. Aux Tonga, quatre ministères, à savoir le Ministère de la santé, le Ministère du travail, du commerce et des industries, le Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation et le Ministère des pêches ont formulé sept textes de loi différents liés à des activités pour le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. Ces textes font souvent double emploi, d'où le chevauchement des activités d'inspection de la sécurité sanitaire des aliments. En tentant d'atténuer ces problèmes, les Tonga ont préparé un projet de système national de contrôle et d'assurance de la qualité des aliments et un plan d'action national triennal avec l'aide de la FAO et de l'OMS. Le principal objectif du système de contrôle alimentaire national proposé est de réunir toutes les activités de contrôle alimentaire sous la houlette d'une seule autorité alimentaire nationale. Le plan d'action national comprend d'autres activités dont un projet de législation alimentaire, l'amélioration des services d'inspection et des services de surveillance et des laboratoires d'analyse.

États-Unis d'Amérique

66. Aux États-Unis d'Amérique, plusieurs organismes travaillent en coopération pour assurer la sécurité sanitaire des aliments dans le pays. Un rapport de la Food Safety Inspection Service (FSIS) (Service d'inspection de la sécurité sanitaire) intitulé "Fulfilling the Vision" détaille la mise en oeuvre et la poursuite des stratégies qui ont conduit à des progrès importants et mesurables en matière de protection de la santé publique.

67. La Food and Drug Administration (FDA) supervise la sécurité sanitaire des réserves alimentaires des États-Unis, à l'exception de la viande, de la volaille et des oeufs, qui relèvent du Ministère de l'agriculture des États-Unis. Outre les récents règlements relatifs à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), publiés de concert avec le Food Safety Inspection Service du Ministère de l'agriculture des États-Unis, la FDA procède pour la première fois depuis 1986 à la révision de ses bonnes pratiques de fabrication des produits alimentaires et élabore des règlements sur l'étiquetage des allergènes alimentaires. Au cours des deux dernières années, la FDA a fait porter ses efforts principalement sur l'établissement de règlements contre le bioterrorisme lié aux denrées alimentaires; elle dispose ainsi d'outils pour empêcher que les aliments soient utilisés comme véhicule ou comme cible pour des activités terroristes. Elle a également créé un site web à l'adresse (www.fda.gov) pour fournir plus d'informations.

PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DES NORMES ALIMENTAIRES AU SEIN DU CODEX ET AU NIVEAU NATIONAL (Point 7 de l'ordre du jour)¹¹

68. Ci-après figure un résumé des rapports rédigés par les délégations.

¹¹ Observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2004/14-NASWP des pays suivants: Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fidji, Nouvelle-Zélande, Samoa et Tonga (CX/NASWP 04/8/7).

Australie

69. Les associations de consommateurs et d'autres groupes d'intérêt public prennent part aux consultations engagées par le Comité national du Codex de l'Australie. Souvent, bon nombre de ces organisations ne disposent pas de ressources suffisantes pour tirer parti des possibilités qui leur sont offertes en participant au Codex aux niveaux national et international. Au niveau national, la participation de toutes les parties prenantes, y compris les ONG de consommateurs, est considérée comme un élément déterminant pour l'élaboration de normes, mais cela n'est pas toujours possible. Les obstacles à la participation des consommateurs comprennent le manque de ressources, la quantité des documents et le contenu très technique de nombreux documents du Codex. Pour mieux engager les consommateurs et les groupes d'intérêt public dans le processus consultatif du Codex, l'Australie envisage de tenir un forum dans lequel les ONG de consommateurs et d'intérêt public pourront exprimer leurs opinions en tant que groupes de parties prenantes séparés.

Canada

70. Le Canada a mis en place un vaste dispositif consultatif afin que toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs, apportent leur contribution. Néanmoins, comme dans d'autres pays, il est toujours difficile d'obtenir une large participation des consommateurs au processus du Codex.

Îles Cook

71. Un comité national du Codex intérimaire est en cours de création. Les Îles Cook sont aux premiers stades de l'élaboration d'une réglementation alimentaire et il n'y a pas encore de coopération avec les consommateurs.

États fédérés de Micronésie

72. Dans les États fédérés de Micronésie, les consommateurs n'ont pas participé au processus d'établissement des normes alimentaires, la réglementation étant encore à ses débuts.

Fidji

73. Le Comité national du Codex de Fidji comprend le Conseil des consommateurs de Fidji, qui a été très actif dans le domaine du Codex aux niveaux national et international.

Nouvelle-Zélande

74. La Nouvelle-Zélande estime qu'il est important que les consommateurs participent aux activités du Codex au niveau national et diverses mesures ont été prises pour engager les intérêts des consommateurs, y compris des réunions préparatoires et des consultations sur des questions importantes.

75. La Nouvelle-Zélande va mettre en place une structure de gestion des risques pour administrer la sécurité sanitaire des aliments. Des activités préliminaires de gestion des risques comprennent la mise au point d'une bibliothèque de profils des risques pour des combinaisons importantes dangers/denrées alimentaires. Un processus officiel est en cours d'établissement pour permettre aux consommateurs de participer au classement par ordre de priorité de ces questions de sécurité sanitaire des aliments en vue d'une action future. En outre, le budget destiné à la science de l'Office néo-zélandais pour la sécurité sanitaire des aliments comprend le financement de la recherche et de l'étude de questions particulières que les groupes de consommateurs ou d'autres parties prenantes pourraient indiquer parce qu'elles présentent pour eux un intérêt spécial.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

76. Le Comité national du Codex de la Papouasie-Nouvelle-Guinée comprend une association de consommateurs.

Samoa

77. Le Gouvernement du Samoa reconnaît l'importance de la participation des consommateurs à l'établissement de normes au niveau national. Cela se reflète dans le fait qu'il a approuvé la représentation de l'Association des consommateurs auprès du Comité national du Codex établi récemment, ainsi que la célébration annuelle de la Journée mondiale des droits des consommateurs au Samoa. L'ONG des consommateurs joue un rôle actif pour ce qui est de la sécurité sanitaire et de la surveillance de la qualité des aliments et travaille de concert avec les ministères chargés du règlement des différends entre commerçants et consommateurs concernant les dates d'expiration des produits alimentaires. Toutes les propositions du Codex sont distribuées électroniquement aux membres du Comité national du Codex du Samoa et les consommateurs sont encouragés à y contribuer. La participation, toutefois, n'est pas maximale du fait que l'ONG ne dispose pas des compétences nécessaires pour analyser les documents techniques.

Îles Salomon

78. Aucune activité n'a pu être entreprise en collaboration avec les consommateurs étant donné que la mise en place d'un système de réglementation alimentaire est à ses débuts.

Tonga

79. Les Tonga ont désigné leur premier service central de liaison avec le Codex et établi un Comité national du Codex Alimentarius en 1999. Ce Comité est constitué du Ministre de l'agriculture, des forêts, des pêches et des produits alimentaires (Président); du Ministre de la santé (Vice-Président); des chefs de départements de l'agriculture, des pêches, du commerce, de la planification et de deux représentants de la Chambre de commerce et de l'industrie des Tonga et de l'Association des Tonga pour les organisations non gouvernementales. Les Tonga ont convoqué la première consultation publique pour préparer leur position nationale sur des questions qui seront examinées lors de la présente réunion.

États-Unis d'Amérique

80. Les États-Unis d'Amérique encouragent la participation maximale des organisations non gouvernementales, y compris les groupes de consommateurs, afin d'assurer la transparence tout au long du processus du Codex, ainsi que dans le processus national pour l'établissement de normes.

QUESTIONS D'IMPORTANCE POUR LA RÉGION (Point 8 de l'ordre du jour)¹²***Indication du pays d'origine***

81. Le Comité de coordination s'est penché sur la question de l'indication du pays d'origine qui a été soumise à la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-septième session. Il a été observé que la question était importante pour les pays insulaires du Pacifique, dont l'industrie alimentaire est en expansion, et que les nouvelles prescriptions relatives au pays d'origine entraîneraient des coûts supplémentaires, ce qui aurait des répercussions non négligeables sur le commerce alimentaire international et serait une charge pour les autorités nationales responsables de l'inspection des importations et exportations alimentaires.

82. Les délégations ont exprimé plusieurs opinions: que les dispositions actuelles étaient suffisantes et adéquates et ne posaient pas de problèmes d'interprétation; que des prescriptions supplémentaires entraîneraient de nouveaux obstacles dans le commerce, en particulier pour les aliments transformés; et que la sécurité sanitaire d'un produit n'était pas liée au pays d'origine.

¹² CX/NASWP 04/8/8.

83. Il a été rappelé au Comité de coordination qu'à sa vingt-septième session, la Commission du Codex Alimentarius était convenue de transmettre les questions pour examen par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires quant à savoir si les dispositions actuelles étaient suffisantes pour répondre aux besoins des membres concernant l'indication du pays d'origine et si les pays avaient rencontré des difficultés pour interpréter ces dispositions. Les pays de la région ont été encouragés à répondre à ces questions.

84. Le Comité de coordination a conclu le débat sur cette question en reconnaissant à l'unanimité qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer ultérieurement les dispositions concernant l'indication du pays d'origine dans la *Norme Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*, dispositions qui ont été jugées suffisantes pour informer correctement les consommateurs.

Rôle des coordonnateurs/membres régionaux

85. La délégation des États-Unis d'Amérique a reconnu que cette question était de la plus haute importance pour la région en raison de l'élargissement du Comité exécutif dans le but d'inclure les coordonnateurs régionaux et compte tenu des nouvelles responsabilités du Comité exécutif. Le délégué a fait observer qu'une fois le Comité exécutif élargi, il sera manifestement nécessaire de clarifier le rôle du coordonnateur régional et celui du membre élu sur une base géographique. À cet égard, il a été noté que le Règlement intérieur du Codex ne s'étendait guère sur le rôle et les responsabilités des « membres élus sur une base géographique » (Article IV. 1). Le rôle de ces membres ne devrait pas consister à défendre en premier lieu les intérêts de leurs pays respectifs, ils devraient plutôt avoir comme principal objectif le bon fonctionnement du Codex en général.

86. De l'avis du délégué, les coordonnateurs régionaux devraient être chargés de représenter les points de vue des pays de la région, de demander leur opinion sur les différentes questions et de tenter de parvenir à une position régionale commune avant de se présenter au Comité exécutif. Pour représenter complètement les points de vue de la région, les coordonnateurs régionaux devraient être autorisés à se faire accompagner par des conseillers (pas plus de deux) provenant d'autres pays de la région.

87. Le délégué a déclaré qu'une fois que les coordonnateurs régionaux seront membres du Comité exécutif, il y aura moins de raisons que les membres élus sur une base géographique soient accompagnés par des conseillers.

88. Le Comité de coordination a en général soutenu l'élargissement du Comité exécutif de manière à inclure les coordonnateurs régionaux. Il est convenu qu'il s'agit d'une question très importante pour la région et qu'il était nécessaire de clarifier le rôle et les responsabilités respectives des coordonnateurs régionaux et des « membres élus sur une base géographique », en particulier compte tenu de l'expansion et des nouvelles fonctions du Comité exécutif en tant qu'organe de gestion stratégique et des normes. Toutefois, de nombreuses délégations ont soutenu qu'il était encore trop tôt pour prendre clairement position sur cette question et ont donc proposé d'établir un dispositif coordonné pour échanger leurs points de vue. La particularité des régions Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest au sein du Codex avec un coordonnateur régional et deux membres élus sur une base géographique, c'est-à-dire un pour l'Amérique du Nord et un pour le Pacifique Sud-Ouest a également été soulignée, ainsi que le niveau de développement différent des pays de la région.

89. Le Comité de coordination, en concluant le débat sur cette question, a répété qu'il soutenait dans l'ensemble l'élargissement du Comité exécutif dans le but d'inclure les coordonnateurs régionaux comme membres à part entière. Il a été en outre décidé que, compte tenu des changements dans la composition et de la nouvelle fonction du Comité exécutif, il était nécessaire de clarifier les rôles respectifs des coordonnateurs régionaux et des membres élus sur une base géographique et de soumettre cette question au Comité du Codex sur les principes généraux à sa vingt et unième session.

90. Afin de faciliter la définition des positions nationales sur cette question, le Comité de coordination est convenu que les membres commenceront à échanger leurs points de vue sur cette question en travaillant par voie électronique et que la délégation des États-Unis d'Amérique rédigerait un premier document pour faciliter le débat.

Fonds fiduciaire

91. Le Comité de coordination a reconnu l'importance du Fonds fiduciaire de la FAO/OMS pour la région compte tenu de son isolement relatif et des difficultés auxquelles se heurtent bon nombre de ces membres en développement pour participer aux réunions du Codex. Les nouvelles contributions au Fonds fiduciaire de l'Australie, du Canada et des États-Unis d'Amérique ont également été reconnues. La délégation néo-zélandaise a informé les participants à la session que la Nouvelle-Zélande examinait la question de sa contribution au Fonds fiduciaire.

92. Les pays contribuant au Fonds fiduciaire ont souligné la nécessité d'examiner avec soin le Fonds afin d'assurer la « participation efficace » des bénéficiaires et de mettre l'accent sur la responsabilité et la durabilité.

93. Il a été proposé que les pays insulaires du Pacifique prennent des mesures afin de ne pas compter entièrement sur le Fonds fiduciaire pour pouvoir participer aux travaux du Codex; d'améliorer la coordination entre les pays insulaires du Pacifique dans le but de maximiser l'emploi du Fonds fiduciaire pour améliorer la participation et le développement de la région dans son ensemble; et d'étudier un « minifonds fiduciaire » pour la région. À cet égard, le Comité de coordination a fait observer que la mise en place de « minifonds fiduciaires » pourrait avoir des incidences négatives sur les contributions au Fonds fiduciaire mondial.

94. Le Comité de coordination a conclu le débat en réitérant le plein appui au Fonds fiduciaire et les pays bénéficiaires ont exprimé leur gratitude pour l'assistance reçue. La nécessité de revoir les critères utilisés pour la distribution des fonds afin d'accroître les avantages pour les bénéficiaires et de réexaminer l'efficacité du Fonds fiduciaire en ce qui concerne ses objectifs a également été soulignée.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (Point 9 de l'ordre du jour)¹³

95. Sur proposition de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Comité de coordination est convenu à l'unanimité de recommander à la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-huitième session de nommer le Samoa pour un second mandat en tant que coordonnateur régional pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest. La délégation du Samoa a remercié tous les pays pour leur appui et a accepté la nomination, sous réserve de confirmation par le Gouvernement du Samoa.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 10 de l'ordre du jour)¹⁴

Norme Codex pour le parmesan¹⁵

96. La délégation des États-Unis d'Amérique, en présentant cette question, a rappelé que le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers avait adopté des critères pour l'élaboration et/ou la révision des normes pour les fromages et que le Comité, en appliquant ces critères, avait proposé à la Commission de retirer un certain nombre de normes Codex pour les fromages. Le délégué a informé le Comité de coordination que la proposition d'élaborer une norme pour le parmesan, qui répondait aux critères fixés par le Comité sur le lait et les produits laitiers et à ceux pour l'établissement des priorités des travaux, transmise au Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers, avait été rejetée par un certain nombre de pays sur la base d'indications géographiques. Faute de consensus, le Comité a décidé de demander des conseils à la Commission du Codex Alimentarius en préparant des questions spécifiques de manière à fournir des orientations sur l'application des critères pour l'acceptation de nouveaux travaux au sein des comités du Codex s'occupant de produits. Il a en outre rappelé l'opinion des bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, transmise à la Commission, selon laquelle l'appellation d'origine protégée n'empêcherait pas la Commission du Codex Alimentarius de décider d'élaborer une norme Codex pour le parmesan, si les critères applicables aux nouveaux travaux avaient été observés.

¹³ CX/NASWP 04/8/9.

¹⁴ CX/NASWP 04/8/5.

¹⁵ CRD 2 (États-Unis d'Amérique).

97. Le Comité de coordination a noté en outre que la Commission avait accepté de suspendre sa décision concernant l'élaboration d'une norme pour le parmesan jusqu'à la vingt-huitième session du Comité en 2005.

98. La délégation des États-Unis d'Amérique a exprimé l'opinion que la question était importante pour les Comités de coordination du fait que le Codex est une organisation fondée sur les règles et qu'il était nécessaire de protéger son intégrité. Il a été rappelé au Comité qu'une décision à ce sujet aurait de graves conséquences pour les travaux futurs de la Commission. Le délégué a donc demandé au Comité de coordination de recommander que la Commission approuve de nouveaux travaux pour le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers afin d'élaborer une norme Codex pour le parmesan.

99. La délégation canadienne a souligné l'importance de cette question pour les travaux de la Commission. Le délégué a mentionné que le parmesan n'était pas le seul exemple et a rappelé que la Commission n'avait pas encore pris une décision concernant l'inclusion d'une nouvelle espèce de sardine (c'est-à-dire *Clupea benticki*) dans la Norme Codex pour les sardines et les produits de type sardine en conserve. Le délégué a noté que la proposition relative à l'inclusion de la nouvelle espèce avait été jugée conforme aux critères adoptés par la Commission concernant l'inclusion de nouvelles espèces.

100. La délégation canadienne a exprimé l'opinion que la pleine conformité avec les critères équivaut à l'obligation d'adopter l'inclusion de la nouvelle espèce et que la Commission à sa vingt-huitième session devrait poursuivre son action à cet égard.

101. Le délégué a en outre souligné que résoudre les deux problèmes signifierait que la Commission fonctionne grâce à des procédures fondées sur les règles et les preuves et a fait sienne la recommandation de la délégation des États-Unis d'Amérique selon laquelle le Comité de coordination devrait exprimer son point de vue sur cette question.

102. La délégation australienne a soutenu les interventions des délégations des États-Unis d'Amérique et du Canada et a souligné l'importance de l'adhésion du Codex au principe d'une approche fondée sur les règles pour la formulation de normes et de directives. Le délégué est aussi d'avis que le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest devrait faire une déclaration ferme concernant la nécessité pour le Codex de suivre les règlements et procédures dans ses délibérations sur le parmesan et a soutenu la suggestion de la délégation canadienne selon laquelle une déclaration similaire devait être faite pour ce qui concerne les travaux en cours au Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche concernant les sardines.

103. La délégation néo-zélandaise, en appuyant les observations des délégations des États-Unis d'Amérique, du Canada et de l'Australie, a fait observer que la question du parmesan a soulevé pour le Codex d'autres questions de principe de plus grande envergure. Le délégué a noté qu'il était essentiel que le Codex, en tant qu'organisation fondée sur les règles, obéisse à ses règles et procédures pour la prise de décision.

104. La délégation du Samoa, en soutenant les observations faites par d'autres délégations, a accepté l'élaboration d'une nouvelle norme pour le parmesan et l'adoption de l'amendement à la Norme Codex pour les sardines et les produits du type sardine en conserve.

105. En prenant acte des questions ci-dessus, le Comité a souligné que le Codex, en tant qu'organisation fondée sur des règles, devrait observer ses critères, règlements et procédures établis. Le Comité a donc appuyé l'élaboration d'une nouvelle norme Codex pour le parmesan et a encouragé la Commission à adopter l'amendement de la Norme Codex pour les sardines et les produits de type sardine en conserve.

Amendement à la Norme Codex pour le manioc doux; cyanure dans le manioc¹⁶

106. Les délégations de Fidji et des Tonga ont présenté ce point de vue. Le Comité a noté que la Norme Codex pour le manioc doux, adoptée par la Commission en juillet 2003, a défini le manioc doux comme ayant une teneur en acide cyanhydrique de moins de 50 mg/kg en poids frais, excluant ainsi les variétés de manioc cultivées à Fidji et dans d'autres îles du Pacifique, qui affichaient une teneur en cyanure d'hydrogène supérieure à 50 mg/kg et ont été consommées régulièrement pendant de nombreuses années par une grande partie de la population. Le Comité de coordination a été informé qu'il n'y avait pas eu de cas d'incidence négative sur la santé signalés à Fidji et aux Tonga liés à la consommation de ces variétés de manioc affichant cette forte concentration. Il a également été observé que l'exportation de manioc vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique avait été une source importante de revenu pour les pays insulaires du Pacifique pendant de nombreuses années et que l'application de la Norme Codex actuelle pour le manioc doux pouvait entraîner des pertes économiques importantes pour les pays insulaires du Pacifique. Par conséquent, les deux délégations ont demandé au Comité d'appuyer l'amendement à la Norme Codex pour le manioc doux afin de permettre l'inclusion des variétés de manioc doux du Pacifique ayant une teneur en acide cyanhydrique supérieure à 50 mg/kg.

107. Le Comité a rappelé les nouvelles procédures pour la soumission de propositions pour de nouvelles activités¹⁷, adoptées par la Commission à sa vingt-septième session, qui exigent que les propositions de nouvelles activités ou de révision d'activités soient soumises sous la forme d'un document de projet. Il a noté par ailleurs que la prochaine session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais devrait se tenir à Mexico du 16 au 20 mai 2005.

108. Il a été demandé de clarifier les fondements scientifiques pour la détermination de la teneur maximale en acide cyanhydrique dans la Norme Codex et si cette teneur avait été fixée en tenant compte des concentrations d'acide cyanhydrique dans les variétés de manioc cultivées dans les pays du Pacifique. Il a été noté que ces données figureraient dans les documents de séance CRD 3 et CRD 4.

109. Le Comité de coordination a recommandé que les délégations de Fidji et des Tonga présentent la proposition relative à l'amendement de la Norme Codex pour le manioc doux au Comité du Codex sur les fruits et légumes frais. Il a également été suggéré qu'avant de présenter la proposition au Comité, les données scientifiques utilisées pour la détermination de la teneur en acide cyanhydrique dans la norme actuelle Codex pour le manioc doux soient vérifiées et que soient fournies les justifications scientifiques pour proposer une nouvelle valeur.

Norme Codex pour le kava¹⁸

110. La délégation de Fidji a présenté une proposition pour l'élaboration d'une norme Codex pour le kava, qui a été appuyée par certains pays de la région. En notant que le kava était un produit important pour les pays insulaires du Pacifique, le Comité a recommandé que la proposition soit présentée au comité approprié, conformément aux nouvelles procédures Codex pour la soumission de nouveaux travaux. Il a été observé qu'avant de choisir le Comité approprié, il faudrait décider si le kava est un « aliment » ou s'il est un « supplément diététique ».

Mercuré dans le poisson¹⁹

111. La délégation de Fidji a informé le Comité des résultats d'une étude, qui visait à mesurer la teneur totale en mercure de plusieurs types de fruits de mer, consommés communément dans les îles Fidji, y compris les nombreuses espèces de poissons pélagiques et côtiers, mollusques et poissons en conserve, afin de déterminer s'il existe un risque pour la santé lié au mercure présent dans le poisson.

¹⁶ CRD 3 (Fidji) et CRD 4 (Tonga).

¹⁷ ALINORM 04/27/41, par. 13 et Annexe II.

¹⁸ CRD 3 (Fidji).

¹⁹ CRD 3 (Fidji).

112. Encore que très peu d'analyses aient été faites sur certaines espèces de poisson, l'étude a montré qu'il y avait un vrai risque pour la santé, en particulier pour les femmes enceintes, lié à la consommation de quantités relativement petites (<1 – 2 portions par semaine) de plusieurs espèces de poissons. Toutefois, il a fallu s'appuyer sur d'autres données concernant la teneur en mercure des espèces de poissons plus grosses et du corps humain pour mieux évaluer le risque pour la santé.

113. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité de coordination que le JECFA venait d'achever une réévaluation du méthylmercure dans le poisson et qu'à sa trente-sixième session, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants avait créé un groupe de travail, présidé par la Communauté européenne, chargé de rédiger un document de travail sur l'opportunité de réviser la limite indicative Codex pour le méthylmercure dans le poisson, ainsi que d'autres options en matière de gestion pour distribution, observations et examen à sa trente-septième session²⁰ (La Haye (Pays-Bas), 25-29 avril 2005). Il a été recommandé que Fidji présente son étude pour la préparation du document de travail et se joigne au groupe de travail mentionné ci-dessus.

114. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui au document présenté par Fidji et ont encouragé les pays de la région à contribuer à l'étude en fournissant les données dont ils disposent.

*Teneurs en cadmium du dalo/ taro*²¹

115. La délégation de Fidji, en présentant ce point, a informé les délégués d'une étude menée suite à la détection d'une teneur en cadmium dépassant 0,1 mg/kg dans une livraison de dalo/taro à l'Australie. L'étude a recommandé qu'une teneur maximale Codex pour le cadmium dans le dalo/taro soit établie à la lumière des preuves scientifiques.

116. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité que le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants examinait les teneurs maximales en cadmium dans divers produits de base, y compris une teneur maximale en cadmium de 0,1 mg/kg dans les légumes à tige et à racines. La teneur maximale en cadmium pour les légumes à racines a été adoptée à l'étape 5 par la Commission à sa vingt-septième session. Le Comité a également été informé que le cadmium figurait sur la liste des contaminants qui seront examinés par le JECFA à sa soixante-quatrième session (Rome, Italie, 9-17 février 2005) et que, bien que le délai indiqué pour la communication de données soit passé, celles soumises avant la fin d'octobre 2004 seront prises en compte.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITÉ (Point 11 de l'ordre du jour)

117. Le Comité de coordination a été informé que les dispositions relatives à sa prochaine session seraient communiquées à ses membres après la nomination du Coordonnateur par la Commission à sa vingt-huitième session.

²⁰ ALINORM 04/27/12, par. 218.

²¹ CRD 3 (Fidji).

LISTE DES PARTICIPANTS

Président:

Mr. Lemalu Tate Simi
 Chief Executive Director
 Ministry Commerce, Industry & Labour
 Chairman Samoa National Codex Committee
 P.O. Box 862, Level 4, ACC House
 Apia, SAMOA
 Tel: (0685) 20441
 Fax: (0685) 20443

E-mail itsimi@mcil.gov.ws

PAYS MEMBRES**AUSTRALIA - AUSTRALIE****Mr. Steve McCutcheon**

(Head of Delegation)
 General Manager, Product Safety & Integrity
 Australian Government Department of
 Agriculture,
 Fisheries & Forestry,
 P.O Box 858, Canberra ACT 2601
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6272 4316
 Fax: +61 2 6272 5697
 E-mail: Steve.mccutcheon@daff.gov.au

Ms Ann Backhouse

Manager, Codex Australia
 Product Safety and Integrity
 Australian Government Department of
 Agriculture, Fisheries & Forestry
 GPO Box 858, Canberra ACT 2601
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6272 5692
 Fax: +61 2 6272 3103
 E-mail: ann.backhouse@daff.gov.au

Mr. Greg Read

Executive Manager, Exports Australian
 Quarantine & Inspection Service (AQIS)
 Australian Government Department of
 Agriculture, Fisheries and Forestry,
 GPO Box 858, Canberra ACT 2601
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6272 3594
 Fax: +61 2 6272 4112
 E-mail: Greg.read@aqis.gov.au

Ms. Usha Sriram-Prasad

Senior Policy Officer
 Australian Government Department of
 Agriculture, Fisheries & Forestry
 P.O. Box 858, Canberra ACT 2601 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6272 3547
 Fax: +61 2 6272 4367
 E-mail: usha.sp@daff.gov.au

Ms. Merrilyn O'Sullivan

Manager, International Projects
 Food Standards Australia New Zealand
 55 Blackall Street, Barton ACT 2600
 P.O. Box 7186, Canberra ACT 2610
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6271 2251
 Fax: +61 2 6271 2278
 E-mail:
merrilyn.o'sullivan@foodstandards.gov.au

CANADA**Mr. Paul Mayers**

(Head of Delegation)
 Acting Director General Food Directorate, Health
 Products & Food Branch
 Health Canada
 Building #7 Postal Locator (0701A5), Tunney's
 Pasture
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2 CANADA
 Tel: (613) 957-1821
 Fax: (613) 957-1784
 E-mail: paul_mayers@hc-sc.gc.ca

Mr. Allan McCarville

Senior Advisor, Codex
Bureau of Food Regulatory, International and
Interagency Affairs
Food Directorate, Health Products and Food
Branch
Health Canada
Building #7, Room 2394 (0702C1) Turney's
Pasture
Ottawa, Ontario, K1A 0L2 CANADA
Tel: (613) 957-0189
Fax: (613) 941-3537
E-mail: allan_mccarville@hc-sc-gc.ca

Ms. Debra Bryanton

Executive Director, Food Safety Directorate
Canadian Food Inspection Agency
159 Cleopatra Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0Y9 CANADA
Tel: (613) 221-7155
Fax: (613) 221-7295
E-mail: dbryanton@inspection.gc.ca

Mr. Bertrand Gagnon

Manager, International Coordination Division
Canadian Food Inspection Agency,
Food Safety Directorate
159 Cleopatra Drive
Ottawa, Ontario, CANADA K1A 0Y9
Tel: (613) 221-7161
E-mail: bgagnon@inspection.gc.ca

COOK ISLANDS - ÎLES COOK**Mr. Poona Samuel**

(Head of Delegation)
Technical Adviser, Ministry of Agriculture, Cook
Islands
P.O. Box 96, Rarotonga, COOK ISLANDS
Tel: (682) 29-711
Fax: (682) 21-881
E-mail: cimoa@oyster.net.ck

FIJI - FIDJI**Mr. Waisale Delai**

(Head of Delegation)
Chief Executive Inspector, Ministry of Health,
P.O. Box 2223 Government Building
Suva, FIJI
Tel: (679) 330 6177
Fax: (679) 330 6163
E-mail: wdelai@health.gov.fj

Ms. Miliakere Nawaikula

Principal Research Officer, Ministry of
Agriculture, Koronivia Research Station
P.O. Box 77, Nausori, FIJI
Tel: (679) 344 7044
Fax: (679) 340 0262
E-mail: fijiagtrade@connect.com.fj

**FEDERATED STATES OF MICRONESIA
ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE****Mr. Moses E. Pretrick**

Environmental Health Coordinator
Health, Education and Social Affairs, FSM
P.O. Box PS-70, Palikir, Pohnpei 96941
FEDERATED STATES OF MICRONESIA
Tel: (691) 320-8300
Fax: (691) 320-8460
E-mail: FSMEnvironment@mail.fm

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE**Mr. S. Rajasekar**

(Head of Delegation)
Programme Manager (Codex)
New Zealand Food Safety Authority
P.O. Box 2835, Wellington,
NEW ZEALAND
Tel: +64 4 463 2576
Fax: +64 4 463 2583
E-mail: rajasekars@nzfsa.govt.nz

Dr. Steve Hathaway

Director, Programme Development
New Zealand Food Safety Authority
P.O. Box 2835, Wellington, NEW ZEALAND
Tel: +64 6 867 1144
Fax: +64 6 868 5207
E-mail: steve.Hathaway@nzfsa.govt.nz

Mr. Bruce Burdon

Assistant Director (Policy) New Zealand Food
Safety Authority
P.O. Box 2835, Wellington,
NEW ZEALAND
Tel: +64 4 463 2571
Fax: +64 4 463 2583
E-mail: bruce.burdon@nzfsa.govt.nz

**PAPUA NEW GUINEA
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE**

Mr. Ian Onaga

(Head of Delegation)
Codex Contact Point / Program Manager
Agriculture and Livestock, PNG
P.O. Box 2142, Boroko, Port Moresby
PAPUA NEW GUINEA
Tel: (675) 320 0705
Fax: (675) 321 1046
E-mail: onaga_ianonaga@datec.net.pg

Mr. Taia Elias

Senior Nutritional & Production Officer
(Codex Secretariat)
Agriculture and Livestock, PNG
P.O. Box 2141, Boroko NCD Port Moresby,
PAPUA NEW GUINEA
Tel: (675) 320 0658
Fax: (675) 321 1046
E-mail: eliastaia@global.net.pg

SAMOA

Namulauulu Dr. M Nuualofa Tu'u'au Potoi

(Head of Delegation)
Assistant Chief Executive Director, Preventive
Health, Private Bag, Ministry of Health,
Apia, SAMOA
Tel: (0685) 23330
Fax: (0685) 26563
E-mail: NuualofaT@health.gov.ws

Mr. Seumanutafa Malaki Iakopo

Chief Executive Director
Ministry Agriculture, Forestry, Fisheries &
Metrology,
Apia, SAMOA
Tel: (0685) 22561
Fax: (0685) 24576
E-mail: maffm@lesamoa.net

Auelua Sam Enari

Assistant Chief Executive Officer, Trade Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade
P.O. Box L1859
Apia, SAMOA
Tel: (0685) 20471
Fax: (0685) 21504
E-mail: auelua@mfa.gov.ws

Mr. Mulipola Atonio

Acting Assistant Chief Executive Officer,
Fisheries
Ministry of Agriculture, Forestry, Fisheries &
Metrology,
Apia, SAMOA
Tel: (0685) 22561/20369/23863
Fax: (0685) 24576/24292
E-mail: maffm@lesamoa.net or
apmulipola@lesamoa.net

Mr. Asuao Kirifi Pouono

Assistant Chief Executive Officer, Quarantine
Ministry Agriculture
Apia, SAMOA
Tel: (0685) 20103
Fax: (0685) 20103
E-mail: maffm@lesamoa.net or
kpouono@lesamoa.net

Sinei Fili

Chief Environmental Health Officer
Ministry Health,
Apia, SAMOA
Tel: (0685) 21212
Fax: (0685) 26563
E-mail: sineiF@health.govt.ws

Kuinimeri A Firan

Environmental Scientist
Samoa Water Authority
Tel: (0685) 20404
Email: kuinimeri@swa.gov.ws

Susau Siolo

Snr Terrestrial Conservation Officer
Ministry Natural Resources and Environment
Email: susau.suolo@mrne.gov.ws

Papalii Grant Percival

President Samoa Association of Manufacturers &
Exporters, P.O. Box 1872
Apia, SAMOA
Tel: (0685) 24177
Fax: (0685) 23380
Email: percival@ipasifika.net

Tuifaasisina Mata Schuster

Representative Samoa Consumers Association
E-mail: samoaconsurers@yahoo.co.nz

Rosalia Me

Representative of Women in Business Inc
Tel: (0685) 21959
Fax: (0685) 21959
E-mail: adi@samoa.ws

SOLOMON ISLANDS - ÎLES SALOMON**Mr. David Ho'ota**

(Head of Delegation)
 Codex Contact Point
 Lab Analyst, Environmental Health Division
 Health & Medical Services, Solomon
 P.O. Box 349, Honiara
 SOLOMON ISLANDS
 Tel: (00 677) 38871
 Fax: (00 677) 38871
 E-mail: dth8@hotmail.com or
jskabei@solomon.com.sb

TONGA**Ms. Mele T. 'Amanaki**

(Head of Delegation)
 Codex Contact Point & Principal Food
 Technologist
 Agriculture, Forestry & Food,
 P.O. Box 14, Nuku'alofa
 TONGA
 Tel: (676) 25 355
 Fax: (676) 23 093
 E-mail: amanakim@maf.gov.to

**UNITED STATES OF AMERICA
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE****Dr. F. Edward Scarbrough, Ph.D.**

(Head of Delegation)
 U.S. Manager for Codex, U.S. Codex Office
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave
 Room 4861 – South Building
 Washington 20250, U.S.A
 Tel: 1-202-205-7760
 Fax: 1-202-720-2057
 E-mail: Ed.scarbrough@fsis.usda.gov

Dr. Catherine Carnevale, V.M.D

(Alternate Delegate)
 Director, Office of Constituent Operations
 U.S. Food & Drug Administration
 Harvey W. Wiley Federal Building
 5100 Paint Branch Parkway
 College Park, MD 20740 U.S.A
 Tel: 1-301-436-2380
 Fax: 1-301-436-2618
 E-mail: Catherine.carnevale@cfsan.fda.gov

ORGANISATIONS INTERNATIONALES**BIOTECHNOLOGY INDUSTRY
ORGANIZATION (BIO)****Dr. Janet E. Collins**

Director, Global Organizations
 Monsanto Company
 1300 Eye Street, NW
 Suite 450East
 Washington, DC 20005, U.S.A.
 Tel.: (202) 383-2861
 Fax: (202) 783-1924
 E-mail: janet.e.collins@monsanto.com

**ORGANISATION DES NATIONS-UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO)****Mr. Dirk Schulz**

Food and Nutrition Officer
 FAO Sub-regional Office for the Pacific (SAPA)
 Apia, SAMOA
 Tel: + 0685 22127
 Fax: + 0685 22126
 E-mail: dirk.schulz@fao.org

**ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTÉ (OMS)****Ms. Nancy Macdonald**

National Programme Officer
 NCD/MNH WHO Office, Apia
 SAMOA
 Tel: (0685) 23756
 Fax: (0685) 23765
 E-mail: macdonaldn@sma.wpro.who.int

SECRETARIATS**SECRETARIAT DU CODEX****Ms. Annamaria Bruno**

Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 Rome, ITALY
 Tel: + 39 06570 56254
 Fax: + 39 06570 54593
 E-mail: Annamaria.bruno@fao.org

Mr. John Allan

Associate Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 Rome, ITALY
 Tel: + 39 06570 53283
 Fax: + 39 06570 54593
 E-mail: john.allan@fao.org

SECRETARIAT DU SAMOA**Ms. Unasa Iulia Petelo**

(Codex Contact Point)
 Assistant Chief Executive Officer, Fair Trading,
 Industry Development & Investment Promotion
 Division
 Ministry Commerce, Industry and Labour
 P.O. Box 862, Level 4 ACC House, Apia
 SAMOA
 Tel: (0685) 20441
 Fax: (0685) 20443
 E-mail: iulia.petelo@mcil.gov.ws or
Codex.secretariat@mcil.gov.ws

Gladys Fuimaono

(Secretary Samoa National Codex Committee)
 Principal Fair Trading Officer, Fair Trading,
 Industry Development & Investment Promotion
 Division
 Ministry Commerce, Industry and Labour
 P.O. Box 862, Level 4 ACC House, Apia
 SAMOA
 Tel: (0685) 20441
 Fax: (0685) 20443
 E-mail: gladys.Fuimaono@mcil.gov.ws
Fair-Trading@mcil.gov.ws

Sylveria Andersen

Industry Development Officer
 Ministry of Commerce, Industry and Labour
 P.O. Box 862, Level 4 ACC House, Apia
 SAMOA
 Tel: (0685) 20441
 Fax: (0685) 20443
 E-mail: sylveria.Andersen@mcil.gov.ws or
industry@mcil.gov.ws

Tutoatasi Tofilau

Fair Trading Officer
 Ministry of Commerce, Industry and Labour
 P.O. Box 862, Level 4, ACC House Apia,
 SAMOA
 Tel: (0685) 20441
 Fax: (0685) 20443
 E-mail: tutoatasi.Tofilau@mcil.gov.ws or fair-trading@mcil.gov.ws

Margaret Lesa

Investment Promotion Officer,
 Ministry Commerce, Industry and Labour
 P.O. Box 862, Level 4 ACC House, Apia
 SAMOA
 Tel: (0685) 20441
 Fax: (0685) 20443
 E-mail: investment@mcil.gov.ws or
Margaret.lesa@mcil.gov.ws

Ms Sharon Lauina

Fair Trading Officer, Fair Trading, Industry
 Development & Investment Promotion Division
 Ministry Commerce, Industry and Labour
 P.O. Box 862, Level 4 ACC House, Apia
 SAMOA
 Tel: (0685) 20441
 Fax: (0685) 20443
 E-mail: Sharon.lauina@mcil.gov.ws
Fair-Trading@mcil.gov.ws

Mark Fidow

Fair Trading Officer
 Ministry Commerce, Industry and Labour
 P.O. Box 862, Level 4, ACC House Apia
 SAMOA
 Tel: (0685) 20441
 Fax: (0685) 20443
 E-mail: mark.Fidow@mcil.gov.ws or fair-trading@mcil.gov.ws

Kalala Sila

Fair Trading Officer
Ministry of Commerce, Industry and Labour
P.O. Box 862, Level 4 ACC House Apia
SAMOA
Tel: (0685) 20441
Fax: (0685) 20443
E-mail: kalala.teo@mcil.gov.ws or fair-trading@mcil.gov.ws

Lisi Faletutulu

Accountant - Corporate Service Unit
Ministry of Commerce, Industry and Labour
P.O. Box 862, Level 4 ACC House, Apia
SAMOA
Tel: (065) 20441
Fax: (0685) 20443
E-mail: lisi.faletutulu@mcil.gov.ws

Azaria Lesa

Industry Development Officer
Ministry of Commerce, Industry and Labour
P.O. Box 862, Level 4 ACC House, Apia
SAMOA
Tel: (065) 20441
Fax: (0685) 20443
E-mail: azaria.lesa@mcil.gov.ws or
industry@mcil.gov.ws

Avei Futi

Investment Promotion Officer
Ministry of Commerce Industry and Labour
P.O. Box 862 Level 4 ACC House, Apia
SAMOA
Tel: (0685) 20441
Fax: (0685) 20443
E-mail: avei.futi@mcil.gov.ws

Annexe II**PLAN STRATÉGIQUE POUR LE COMITÉ DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST****2004 - 2007****INTRODUCTION**

À sa septième session (Vancouver (Canada) - novembre 2002), le Comité FAO/OMS de coordination régionale pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest est convenu d'élaborer un plan stratégique régional¹.

BUT

Ce plan stratégique vise à rendre plus efficace le Comité FAO/OMS de coordination régionale pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest en ce qui concerne la mise en oeuvre de ses responsabilités envers ses États membres et la contribution de la région à la Commission du Codex Alimentarius.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Ce Plan stratégique identifie six objectifs stratégiques régionaux pour la période 2004 – 2007. Il devrait être revu à chaque session du Comité de coordination afin de déterminer son état d'avancement et l'adéquation de ses objectifs.

Objectif 1: Améliorer la coordination et la communication des activités régionales au sein du Codex

Bien-fondé du plan:

Une consultation et une coordination rationnelles entre les principales parties prenantes sont importantes pour assurer la bonne mise en oeuvre des activités de la région au sein du Codex. La coordination et la communication entre les membres sont un facteur positif pour résoudre les questions intéressant les membres de la région.

Mise en oeuvre:

- ◆ Étendre la pratique actuelle des réunions présessions des pays de la Quadrilatérale aux réunions des comités et des groupes spéciaux du Codex pour inclure tous les pays membres du Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest présents à la session.
- ◆ Mieux faire circuler les observations écrites concernant les lettres circulaires et d'autres documents de travail.
- ◆ Mettre en place des mécanismes pour la transmission de l'information durant la transition des coordonnateurs afin de renforcer la continuité.
- ◆ Encourager les échanges entre les pays membres en utilisant des systèmes d'information électronique.
- ◆ Peaufiner l'ordre du jour des sessions du Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest en inscrivant à l'ordre du jour des questions particulières du Codex présentant un intérêt au niveau régional et les principales questions Codex dans le but d'élaborer une stratégie régionale sur des questions d'intérêt mutuel.

¹ ALINORM 03/32 Rapport de la septième session du Comité FAO/OMS de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest.

Objectif 2: Encourager la participation maximale de tous les pays membres de la région aux activités du Comité de coordination régionale.

Bien-fondé du plan:

La participation de tous les pays membres est déterminante pour prendre des décisions rationnelles et faire en sorte que les questions considérées intéressantes pour la région tiennent compte de tous les intérêts et de tous les points de vue. Étant entendu que la participation ne consiste pas en une simple présence, les pays sont encouragés à formuler et à présenter des observations écrites même si les membres ne peuvent être physiquement présents aux réunions.

Mise en oeuvre:

- ◆ Il faut encourager les pays insulaires du Pacifique à demander une aide financière au titre du Projet FAO/OMS et du Fonds pour le renforcement de la participation des pays en développement aux activités du Codex.
- ◆ Il faut renforcer l'aptitude des pays membres (en particulier des pays du Pacifique membres du Codex) à formuler et soumettre les positions des pays sur des questions intéressant la région. Le cas échéant, les membres de la région qui sont présents devraient être encouragés à faire en sorte que l'attention du Comité soit attirée sur ces observations écrites.

Objectif 3: Encourager le développement et le renforcement des capacités des services centraux de liaison avec le Codex et de leurs infrastructures d'appui dans les pays insulaires du Pacifique afin qu'ils remplissent leurs fonctions essentielles.

Bien-fondé du plan:

Pour qu'un pays participe avec succès au processus du Codex, il doit disposer d'un service central de liaison avec le Codex comprenant une structure d'appui efficace. La constitution de réseaux régionaux pourrait aider les nouveaux membres de la région à mieux comprendre le Codex et à renforcer leur participation à ses activités.

Mise en oeuvre:

- ◆ Identifier les besoins en matière de renforcement des capacités des services centraux de liaison avec le Codex afin de faciliter et d'améliorer la mise en oeuvre et la participation aux activités du Codex.
- ◆ Organiser des ateliers nationaux et/ou régionaux sur le Codex pour les services centraux de liaison avec le Codex et les membres des comités nationaux du Codex.
- ◆ Faciliter la mise en place de réseaux régionaux entre les services centraux de liaison avec le Codex afin d'améliorer la communication et partager les expériences sur les questions liées au Codex et d'autres questions connexes.
- ◆ Rattacher la formation en cours d'emploi des services centraux de liaison avec le Codex des pays insulaires du Pacifique aux services centraux de liaison avec le Codex des pays membres de la Quadrilatérale afin d'observer les processus relatifs au programme de travail structurel et à la mise en oeuvre.
- ◆ Élaborer un programme d'encadrement entre les pays développés et les pays en développement de la région.

Objectif 4: Intensifier l'échange de compétences scientifiques et techniques entre les pays membres développés et en développement de la région.

Bien-fondé du plan:

Le mandat du Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest énonce notamment qu'il doit "*encourager au sein du Comité les contacts en vue de l'échange réciproque de renseignements...et favoriser le renforcement des infrastructures de contrôle alimentaire*". Étant donné que l'élément fondamental des systèmes de contrôle alimentaire est une bonne base scientifique, l'échange de compétences scientifiques et techniques contribuera à renforcer la base scientifique des diverses infrastructures de contrôle alimentaire dans la région.

Mise en oeuvre:

- ◆ Déterminer et classer par ordre de priorité les problèmes régionaux qui nécessitent une recherche ou une analyse scientifiques.
- ◆ Établir une liste des spécialistes et institutions disponibles dans la région capables de fournir les compétences scientifiques et techniques nécessaires.
- ◆ Organiser des ateliers et dispenser des cours de formation selon les besoins pour faciliter le développement de la capacité technique des membres de la région à traiter les problèmes cernés.
- ◆ Encourager l'établissement de liens de communication entre les experts techniques dans les pays de la région.

Objectif 5: Encourager des procédures pour examiner les codes, normes, directives et recommandations du Codex afin de faciliter leur emploi comme base pour des normes nationales.

Bien-fondé du plan:

L'harmonisation accrue des normes, politiques et pratiques réglementaires relatives aux aliments contribuerait à la protection de la santé publique et par suite faciliterait les échanges de denrées alimentaires, non seulement parmi les membres de la région, mais aussi en dehors. Bon nombre des pays insulaires ne connaissent pas toute la gamme des normes Codex et il serait utile pour la fixation ou la révision de leurs normes d'identifier les normes et les directives qui pourraient présenter le plus grand intérêt pour eux.

Mise en oeuvre:

- ◆ Former des spécialistes techniques et des décideurs responsables de l'élaboration de la politique alimentaire (y compris des règlements) sur l'importance des textes du Codex et la nécessité de les examiner.
- ◆ Formuler des orientations sur les processus officiels pour faire en sorte que les textes du Codex soient examinés.
- ◆ Dresser une liste des normes Codex présentant un intérêt particulier pour les pays membres de la région.

Objectif 6: Encourager l'élaboration de normes pour les produits alimentaires provenant des pays insulaires du Pacifique.

Bien-fondé du plan:

Il y a lieu d'améliorer les capacités en matière d'établissement de normes dans les pays insulaires du Pacifique afin que ceux-ci soient proactifs dans la mise au point de produits alimentaires locaux qui font actuellement l'objet d'un commerce dans la région et/ou sur d'autres marchés internationaux et qu'ils participent effectivement à l'élaboration de ces normes, si elles sont lancées par un pays n'appartenant pas à la sous-région.

Mise en oeuvre:

- ◆ Mettre en place des dispositifs nationaux pour l'établissement de normes dans les pays insulaires du Pacifique;
- ◆ Créer un groupe de travail sous-régional sur les normes pour que les pays insulaires du Pacifique traitent des questions communes dans les activités du Codex et soient proactifs dans l'établissement de normes pour les produits alimentaires de la sous-région;
- ◆ Inventaire et examen par le Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest de toutes les propositions relatives à une nouvelle norme pour un produit alimentaire provenant des pays insulaires du Pacifique de manière à ce que ces pays contribuent davantage à l'élaboration de la norme avant qu'elle ne soit soumise à la Commission;
- ◆ Déterminer quels sont les produits alimentaires des pays insulaires du Pacifique qui exigent l'élaboration de normes dans le but de faciliter les échanges commerciaux; et
- ◆ Formation en cours d'emploi dans les institutions, ministères ou services appropriés dans les pays développés membres du Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest.